

COMPTE RENDU SEANCE DU 19 novembre 2020
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : Mme NÉE Sylviane, M BERSAC Claude, Mme Martine MARTHE-ROSE, M Thierry BOUSSARIE, M MOIRAND Bernard, Mme MILLOT Adeline, M MAZIERE Patrick, Mme BALLOU Myriam, Mme BALLOU Raymonde,

Absent excusé : Mme BERSAC Monique

Absent : M HEURTEAUX Jany

Secrétaire de séance : Mme Martine MARTHE-ROSE

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 17 septembre 2020
- Lettre de démission d'un conseiller municipal
- Délibérations :
 - a. Cycle de piscine 2020
 - b. Convention fourrière
 - c. Archivage de la mairie
 1. Subventions (Anciens Combattants, Comité des fêtes et Sidaction)
 2. Ouverture de la Mairie
 3. Commission Vie Economique et Communication
 - a. Bulletin d'informations municipales
- Questions diverses

.....

Mme la maire demande si le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour 3 délibérations :

- Contrat d'accroissement d'activité de l'agent qui conduira la nacelle pour l'installation des décorations de Noël
- Adhésion de la commune de VILLARS au SIVOSS de Brantôme en Périgord
- Décision Modificative

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ses 3 délibérations à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu du 17 septembre 2020 est approuvé.

.....

LETTRE DE DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mme la maire informe le Conseil Municipal de la démission d'un conseiller du Conseil Municipal pour raison de santé. Cette démission sera transmise à la Préfecture.

Délibération n°407

PARTICIPATION CYCLE PISCINE ECOLE SAINT PIERRE DE COLE

Pour donner suite à la demande de participation au cycle piscine, Mme la Maire demande à l'assemblée d'accepter le versement d'une subvention de 401,14 euros à la commune de Saint Pierre de Côte concernant les 12 enfants qui ont participé aux séances piscine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'allouer 410.14 €uros concernant 12 enfants
- Précise que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2020
- Autorise Madame la Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

CONVENTION FOURRIERE POUR LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE ET POUR UNE CAMPAGNE DE STERELISATION DES CHATS

Madame la Maire expose à l'Assemblée que conformément à l'article 6 de la convention datée du 10 février 2020, l'Assemblée Générale de la SPA a décidé de porter le montant de la contribution de la commune à 0.85 euros par habitant pour l'année 2021 soit un montant de 357,00 euros.

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer par un accord de principe en vue d'une campagne de stérilisation des chats sur la commune. En effet il a été constaté environ une vingtaine de chats errants sur la commune

Elle propose de faire une convention avec la SPA et une association SOS CHATS errants. Une somme de 800.00€ sera budgétée pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Retient le montant susmentionné concernant le montant de la contribution de la commune à 0.85 euros par habitant pour l'année 2021 soit un montant de 357.00 euros.
- Accorde 800,00 euros pour la campagne de stérilisation des chats errants.
- Précise que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2021.
- Autorise Madame la Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

ARCHIVES – ADHESION AU SERVICE ARCHIVES DU CDG24

Mme La Maire informe que l'archivage des documents de la commune n'a pas été fait depuis un grand nombre d'années, et que certains documents sont répertoriés comme très importants et datent du siècle dernier. Après s'être renseignée auprès des Archives Départementales, pour savoir si celle-ci peuvent faire ce travail, Mme la Maire informe le conseil municipal que ce service ne donne que des conseils auprès de personnes compétentes pour ce travail ou un complément de formation.

Le CDG 24 est compétent et propose ce service. Un devis a été présenté.

Mme la Maire a demandé au Conseil Départemental si une subvention pouvait être attribuée pour l'archivage. Réponse négative, ceci n'étant pas de l'investissement.

Elle propose donc l'adhésion au service archivistes du CDG 24.

Mme le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et fait savoir au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne, (CDG24) dans le cadre de ses missions facultatives et à leur demande, ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, il peut effectuer :

- Tris et classements des documents d'archives
- Formations et conseil en archivage auprès du personnel de la collectivité
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- Suivi et remise à jour régulière du classement mis en place

Ses prestations seront assurées à la collectivité moyennant une participation horaire de 45,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement de ses archives auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne
- Précise que les crédits nécessaires au paiement de cette participation seront ouverts au chapitre du budget prévu à cet effet,
- Donne tous les pouvoirs à Madame la Maire pour signer tous actes et conventions résiliables et révisables annuellement, pris pour l'application de la présente délibération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Délibération n° 410

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction

Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour diriger une nacelle afin d'installer les guirlandes électriques de la commune.

Sur le rapport de Mme la Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période de **deux journées** allant du 28/11/2020 au 31 janvier 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique conducteur de nacelle Pour une durée hebdomadaire de service de 4 heures. Il devra justifier du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice Brut 350

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Mme la Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement. La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Mme le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour 8 Contre 0 Abstention 1

.....

Délibération n° 411

ADHESION DE LA COMMUNE DE VILLARS AU SIVOSS DE BRANTOME

Mme le maire explique au Conseil Municipal que par délibération en date du 05 octobre 2020 la commune de Villars demande son adhésion au SIVOSS de Brantôme. Conformément au code des collectivités Territoriales, il est demandé aux Collectivités de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte la demande d'adhésion de la commune de Villars au SIVOSS de Brantôme.

Pour 9 Contre 0 Abstention 0

.....

DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Mme la Maire explique qu'il convient de prendre une Décision Modificative pour régler une facture de voirie

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Mairie de la Chapelle Faucher,

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative sur le budget de l'exercice 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
020	Dépenses imprévues investissement	- 926.72
2151	Réseau de voirie	+926.72

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

AUTORISENT par 9 voix pour, la décision modificative présentée ci-dessus

Pour 9 Contre 0 Abstention 0

Délibération n°413

SUBVENTIONS ANCIENS COMBATTANTS COMITE DES FETES ET TELETHON

Mme la Maire informe que lors de l'élaboration du budget, il a été décidé que seules les associations qui organisaient des manifestations bénéficieraient de subventions.

Les anciens combattants ont participé au 8 mai au 02 juin et au 11 novembre, elle propose de leur attribuer la même subvention que l'année précédente soit 80,00 euros.

Le Comité des fêtes participe à la décoration de Noël sur la commune avec l'installation de sapins et les illuminations. Mme la Maire propose une subvention de 250,00 euros.

La commune donne chaque année pour le TELETHON, Mme la Maire propose d'attribuer une subvention de 50,00 euros comme l'année précédente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer :

➤ 80,00 euros pour l'association les anciens combattants

Pour 9 Contre 0 Abstention 0

➤ 250,00 euros pour le comité des fêtes

2 personnes, membres de l'association, ne participent pas au vote.

Pour 7 Contre 0 Abstention 0

➤ 50,00 euros pour le TELETHON

Pour 9 Contre 0 Abstention 0

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020 de la Commune
- donne pouvoir à Mme la Maire ou l'Adjoint Délégué pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

OUVERTURE DE LA MAIRIE LE JEUDI APRES MIDI

A compter du 1^{er} janvier 2021, les horaires de la mairie seront :
du lundi au mercredi 9h00 12h30
le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h30.
Un affichage sera effectué.

Pour 7 Contre 0 Abstention 2

COMMISSION VIE ECONOMIQUE ET COMMUNICATION BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALES

Mme la Maire informe que suite à la démission d'un conseiller elle propose de dissoudre la commission vie économique et communication et de l'intégrer à la commission des affaires scolaires, et de l'action et transformer en « commission des affaires scolaires, de l'action sociale et de la communication ». Elle est composée de :

Martine MARTHE-ROSE, Raymonde BALLOU, Myriam BALLOU, Adeline MILLOT, Claude BERSAC, Thierry BOUSSARIE.

Pour 9 Contre 0 Abstention 0

INFORMATIONS

- Le rapport de l'assainissement collectif est positif, il y a une bonne qualité de l'eau et l'exploitation est bien soignée. Il faudra toutefois voir pour l'achat de bâche pour l'herbe qui pousse sur la zone d'épandage.
- Le Contrôle des extincteurs a été fait, il en manque un au Stade, il sera remplacé l'année prochaine ainsi que cinq autres.
- Le Contrôle technique des points d'eau incendie s'est effectué sur la commune ainsi que le contrôle sécurité pour la salle polyvalente : le système de désenfumage doit être démonté, (ce qui a été fait), un contrôle des blocs de secours sera effectué chaque mois par l'agent technique communal compétent en la matière.
- Les poubelles au lieu-dit Rochevideau ont été déplacées et nettoyées, après dératisation. Le coût de cette opération est de 501,90 euros.
- Avec l'accord de la CNRACL, le solde des charges rétroactives des agents concernés sera payé en une fois en 2021.
- La commission des finances se réunira très prochainement pour faire le point sur la situation financière.

Compte rendu des réunions

- Comité conseil municipal enfants jeunes : Rapporteur Raymonde BALLOU
Une distribution a été faite dans les boîtes aux lettres, et un courrier sera adressé prochainement à chaque enfant concerné.
- Commission inter générationnelle, culturelle et sportive : Rapporteur Myriam BALLOU
3 devis ont été demandés pour le colis de Noël de personnes de 70 ans et plus. Le colis d'un montant d'environ 25 euros, sera distribué avant Noël.

- Commission voirie et travaux : Rapporteur Patrick MAZIERE

Après sondage, auprès des habitants du lieu-dit Saint Roch, beaucoup ne sont pas prêts à changer leur assainissement non collectif en assainissement collectif.

Par ailleurs, la route est à réparer.

Mme La Maire informe le conseil qu'elle a reçu une lettre de la communauté de commune proposant une étude sur le zonage de l'assainissement collectif.

Mme le Maire leur adressera une réponse stipulant que la commune ne souhaite pas participer à cette enquête.

- SMIRS de Nontron Mme Martine MARTHE-ROSE a été élu Vice-Présidente du Syndicat des transports.

Questions diverses

- Mme le maire informe le Conseil Municipal que la Sous-Préfète souhaite faire une visite de la Commune.

- Lors de la réunion du 12 novembre dernier, en présence de M. le Préfet, de Mme la Sous-Préfète, et de la Communauté de Communes Mme la Maire, a souhaité avoir des précisions concernant les nouveaux aménagements « poubelles » et notamment savoir ce qui était prévu pour les personnes très âgées et en difficulté de santé. La réponse qui lui a été donné est que cette modification ne se fera pas du jour au lendemain, que M. Le préfet se « donne un an pour réfléchir, que la solution sera collective et qu'un service de proximité est à monter. ». Par ailleurs, Mme la Maire a soulevé le problème du départ d'un enfant scolarisé dans son secteur, avec accord de l'enseignante, quel est sa marche de manœuvre, spécifiant qu'elle a à deux reprises refusé de payer 1600 euros demandés par la commune qui reçoit l'enfant. M. le Préfet a répondu que « c'est au maire à refuser de prendre l'enfant d'un autre secteur ».

- la grippe aviaire est de retour il est demandé de faire passer l'information à tous les administrés qui détiennent une basse-cour.

- Mme la Maire propose aux Adjointes de se réunir au moins une fois par semaine, le même jour à la même heure. Il est décidé, à compter du 24 novembre, que ce sera le mardi à 11h00 à la Mairie.

- En ce qui concerne les ragondins, Mme la Maire demande si le problème est résolu. Il lui a été répondu que c'était du domaine de la société de Chasse et qu'une convention avait été signée avec le SRB Dronne. Mme la Maire aurait aimé en être informée.

Fin de séance à 21h38

